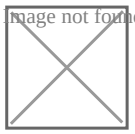

il ya auqu'une solution pour moi

Par **nezzar**, le **30/01/2009** à **13:26**

bonjour,j'ai vu la cimade pour le refus de visa long séjour pour ma mère et leur réponse c'était qu'on peut rien faire pour vous.

aider-moi s'il vous plait .

N.B: ce que j'ai pas compris j'ai fait son certificat d'accueil à la mairie de notre commune quand j'ai composer son dossier et mon appartement type 3 de 66 m2 était accepter mais pour le visa est refuse ????.

je vous remercie.

Par **jeetendra**, le **30/01/2009** à **13:43**

bonjour, si la cimade ne peut rien faire, c'est parce qu'il faudrait introduire un recours contre le refus de visa (délivrance discrétionnaire) avec l'aide d'un avocat, ou attendre d'avoir un logement plus grand pour espérer remplir les conditions d'obtention du visa, courage à vous, cordialement

Par **Lynda**, le **02/02/2009** à **10:52**

Bonjour!

En effet, il est plus complique d'obtenir un visa de nos jours depuis les reformes du gouvernement.Cela dit, Ya tjrs un moyen de s'en sortir.Si je comprend bien vous souhaitez faire venir votre maman en france mais pour kel motif? "visite familliale? ou touristique? a t-elle des ressources en France? "retraite"? car il est fort possible de lui faire une demande de carte de sejour retraite, cela lui permettra de faire des aller_retour entre les deux pays mais helas, ca ne lui ouvrira aucun droits aux aides sociale (aides aux personnes agees....)renseignez vous aupres du consulat general de France a alger.Je te file un lien qui te permettra d'en savoir plus.Bon courage et tiens bon!
http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2710.xhtml?&n=Etrangers%20en%20France&l=N8&n=S%C3%A9jour%20des%20

Par **sparov**, le **02/02/2009** à **14:15**

Bonjour,

Tenez compte des indications données par jeetendra et lynda.

Bon courage,
A+

Par **nezzar**, le **02/02/2009** à **15:23**

bonjour,je remercie beaucoup ceux qui m'ont répondu ,et je voudrai vous donner juste un petite explication c'est que ma mère a aucune retraite,et que c'est moi qu'il lui envoi une allocation alimentaire chaque mois par western union ,et ce que je voudrai qu'elle puisse venir avec un visa de circulation ou un visa type "D",sachant quand j'ai remplie son dossier,j'ai bien précise que c'est un ascendant à charge par un descendant français.

alors ,le jour ou elle est allé déposer son dossier au bureaux de consulat à Annaba ,ils ont tous accepte a part qu'il lui en rendu les papier suivants:justificatifs de western union + assurance visa schengen que je lui fait ici en France,sachant aussi que les gent qui en pris son dossier a l'intérieur de consulat son des arabes(algériens peut être??)et pas des vrai français.et le jour ou elle a reçu le refus ils l'ont bien cite ce qu'il lui manque,disant: vous n'aviez pas les justificatifs d'envoi de western union(disant: preuve que vous êtes a charge par votre fille) +vous n'aviez pas ni de retraite,ni pension...etc +votre fille n'a pas un logement suffisant pour une personne supplémentaire.

Et voila toute l'histoire,et s'il ya quelqu'un a me répondre et voir mon sujet sa va me soulager sincèrement.
et je vous remercie encore

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés